

PROCES VERBAL

SEANCE DU 17 novembre 2023

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles.

Ordre du jour :

Finances et Administration générale

- Compte rendu de la décision du Maire 2023-02
- Fiscalité 2023 - orientations budgétaires
- Autorisation d'encaissement des participations de publicités 2023 -2026
- Contrôle périodique des installations électrique

Opérations d'équipements et demandes de subventions 2024

- Travaux de voirie - Validation des devis
- Revitalisation centre bourg - Tranche 3 - Électrification de la cloche de l'église
- Approbation de l'offre pour la réfection du vitrail de l'église
- Approbation de l'offre pour l'éclairage du stade
- Approbation de l'offre pour l'extension de réseau d'éclairage public - chemin de la Croze
- Approbation de l'offre pour le pilotage du chauffage de l'ERC

Divers

- Information sur la ZADER
- Détermination des dates des conseils municipaux 2024

Le 22 novembre 2023
Le Maire,

PROCES-VERBAL

Le dix-sept novembre deux mille vingt-trois, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – POTIER Nathalie - MOUSSERIN Jean-Luc - LONJOU Stéphanie - MAGNIN Guillaume – VIVIER Nathalie– CHAZETTE Michel - LEROUX Richard - HENRY Elisabeth – TOURET Nadine - BAUDIS Françoise, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : SIFFER Maxence - THOMASSET Christiane

Secrétaire de séance : MAGNIN Guillaume

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1. Compte rendu de la décision du maire 2023-02

Monsieur le maire rend compte de sa décision d'attribution de contrats concernant les réfections des couvertures l'église, suite à l'orage de grêle de juin 2022. Maitrise d'œuvre-Cabinet LARVARON pour 10.500€ HT soit 12 600 € TTC et pour les couvertures DAGOIS SAS pour 140.401,14€ HT soit 168 481.37 € TTC. Le financement sera assuré par l'indemnité d'assurance.

2. Fiscalité 2023-Vote des taux

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2024 et de maintenir les taux suivants :

- Taxe foncière bâtie (TFB): 35,90%
- Taxe foncière non bâtie (TFNB): 28,10%
- Taxe d'habitation (TH) : 10,96%

3. Autorisation d'encaissement des participations de publicités 2023 à 2026

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'autoriser les encaissements de 2023 à 2026, des entreprises souhaitant apparaître dans le bulletin Municipal.

4. Contrôle périodique des installations électriques

Monsieur le maire expose les deux devis reçus concernant le contrôle périodique des installations électriques. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'adopter le devis de la société SOCOTEC de 960 € TTC annuel, pour trois années.

5. Travaux de voirie 2024

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de réaliser en 2024 les travaux de voirie suivant par l'intermédiaire de l'accord cadre à bon de commande conclu avec la Société Colas:

- Chemin n°1-20.040,21 € HT- soit 24.408,25€ TTC
- Chemin des Varennes-8.730€ HT soit 10.476€ TTC
- Soit un total de 28.770,21€ HT-34.524,25€ TTC

Et de solliciter les subventions de :

- 8 631.06€ du Conseil Départemental au titre du dispositif aide à la voirie communale
- 10 069.57€ du FST de Vichy Communauté

Autorise le Maire à déposer les dossiers de subventions et de signer les conventions de partenariat relatif au FST de vichy communauté et tous documents relatifs à cette affaire.

6. Revitalisation centre bourg - tranche 3 - Électrification de la cloche de l'église

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de l'électrification d'une cloche de l'église pour un montant de 6 318€ HT-7.581,60€ TTC et de retenir l'offre de la société Heurtech.

Et de solliciter les subventions :

- du Conseil Départemental de 3 159€ au titre du dispositif revitalisation centre bourg Tranche 3
- et de Vichy Communauté de 1 263.60€ au titre du dispositif revitalisation centre bourg.

Autorise le Maire à déposer les dossiers de subventions et de signer les conventions de partenariat relatif au dispositif revitalisation Centre-Ville Centre Bourg et tout documents relatifs à cette affaire.

7. Approbation de l'offre pour la réfection du vitrail de l'église

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide suite à l'orage de grêle de juin 2022 d'adopter le devis de réparation de l'entreprise EI Clovis Vitrail concernant la réfection du vitrail de « St Blaise » à l'église St Martial pour un montant de 3.057,41€ HT soit 3.678,49€ TTC. Le financement sera assuré par l'indemnité d'assurance.

8. Approbation de l'offre éclairage du stade

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'adopter les devis de l'entreprise SPIE de 20.500€ HT soit 24.600€ TTC et de l'entreprise YESS ELECTRIQUE de 339,15€ HT soit 406,98€ TTC relatif au renouvellement de l'éclairage du stade de football et du terrain de pétanque en Led. Soit un montant global d'opération de 20.839,15€HT-Soit 25.006,98€TTC.

Et de solliciter les subventions :

- De l'Etat de 7.293,70€ au titre du dispositif de la Dotation d'équipement aux territoires ruraux,
- du Conseil Départemental de 6.251,75€ au titre du dispositif équipement sportif,
- De Vichy Communauté de 3.125,87€ € au titre du Fond de solidarité Territoriale

Autorise le Maire à déposer les dossiers de subventions et à signer la convention de partenariat relatif au FST de Vichy Communauté et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

9. Approbation de l'offre pour l'extension du réseau d'éclairage public - chemin de la Croze

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'adopter le devis du SDE 03 pour un montant de 8.425 € avec un financement du SDE 03 de 2.107€ et un reste à charge de 6.318 € que le conseil municipal à décider d'étaler le paiement sur 5 ans et d'engager les travaux sur l'année 2024.

10. Approbation de l'offre de pilotage du chauffage de l'ERC

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'installer un système de pilotage du chauffage à distance à l'Espace Rural Culturel et de retenir la proposition de la société « La lourousienne d'électricité » d'un montant de 1.737€ HT soit 2.084€ TTC.

11. Information sur le ZADER

La LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables est entrée en application. Parmi les mesures retenues : simplifier les procédures d'autorisation, déclarer les ENR d'intérêt public majeur, définir des zones d'accélération et d'exclusion.

La procédure d'élaboration de ces zones d'accélération des énergies renouvelables dites « ZADER » sera conduite dans chaque département par un référent départemental nommé par le préfet, chargé de fournir un appui aux collectivités et de faciliter les démarches des porteurs de projets. Les énergies renouvelables visées par la loi peuvent être diverses : photovoltaïque, méthanisation, géothermie, hydraulique, etc.

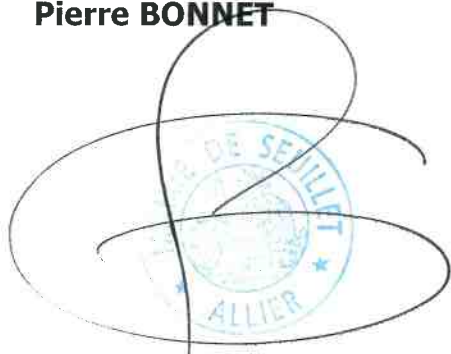
Le Conseil Municipal devra délibérer sur le projet de zonage et le transmettre aux services communautaires de Vichy Communauté avant le 31 janvier 2024, en ayant pris soin de lancer une concertation en amont.

12. Dates des conseils municipaux 2024

Les prochaines dates des conseils municipaux seront les :

- 19 janvier 2024,
- 23 février 2024,
- 22 mars 2024,
- 31 mai 2024,
- 20 septembre 2024
- 22 novembre 2024.

Le Maire,
Pierre BONNET



Le secrétaire de séance
MAGNIN Guillaume